

LISTE DES FRAIS RELIÉS À CERTAINES ACTIVITÉS FACULTATIVES ET AUTRES FRAIS

(Partie V du Règlement numéro 6)

Table des matières

| | |
|--|----------|
| Frais pour certaines activités facultatives | 1 |
| Activités socioculturelles | 1 |
| Activités communautaires | 1 |
| Activités sportives..... | 1 |
| Frais reliés à des cours spécifiques..... | 2 |
| Autres frais | 3 |
| Frais administratifs | 3 |
| Bibliothèque et centres de documentation de l'École nationale du meuble et de l'ébénisterie | 4 |
| Résidence des étudiants et des étudiantes | 4 |
| Tarifs de location (4 ^e , 5 ^e et 6 ^e étages)..... | 4 |
| Tarifs de location (3 ^e étage, rénové) | 4 |
| Frais pour la perte de clé..... | 4 |
| Stationnement Pavillon central / Pavillon de l'ÉNMÉ à Victoriaville / Pavillon de l'INAB | 5 |
| Stationnement Pavillon de l'ÉNMÉ à Montréal | 5 |
| Salle de conditionnement physique | 5 |
| Fondation du Cégep..... | 5 |
| Pavillon d'activités physiques | 6 |
| Montage de raquette | 6 |
| Location d'équipement de plein air | 6 |
| Ski de fond..... | 6 |
| Révision et entrée en vigueur | 7 |
| Mises à jour | 7 |

Frais pour certaines activités facultatives

Activités socioculturelles

- Cégeps en spectacle :
 - Inscription 50 \$
- Comédie musicale :
 - Inscription 100 \$
- Improvisation :
 - Inscription 125 \$
 - Participation aux tournois intercollégiaux 150 \$
- Théâtre :
 - Inscription à la troupe 100 \$
 - Inscription pour participation à l'intercollégial de théâtre 100 \$
- Ateliers d'ébénisterie 200 \$
- Ateliers socioculturels 300\$
- Concours sculpture sur neige 150 \$
- Esports 300 \$
- Cours de musique, guitare, batterie, piano... 200 \$
- Cours de chant et d'interprétation 100 \$

Activités communautaires

- Gala méritas 25 \$
- Remise des diplômes 20 \$

Activités sportives

- Frais des activités du programme intercollégial de hockey :
 - Inscription du joueur au camp d'entraînement 50 \$
 - Inscription du joueur sélectionné pour la saison compétitive 3200\$
- Frais des activités du programme intercollégial de football (ensemble Vulkins, valeur de 150 \$ et deux (2) billets de saison) 725 \$
- Inscription du joueur au camp d'entraînement (repas et t-shirt inclus) 50 \$
- Frais des activités du programme intercollégial pour le soccer extérieur et le cross-country (ensemble Vulkins, valeur de 85 \$) 275 \$
- Frais des activités du programme intercollégial pour le rugby, le flag football, la natation, le badminton, le basketball et le volleyball (ensemble Vulkins, valeur de 85 \$) 400 \$
- Frais des activités du programme intercollégial pour le soccer intérieur, pour le 1^{er} sport (ensemble Vulkins, valeur 85 \$) 200 \$
- Pour le 2^e sport de l'athlète en soccer intérieur 125 \$
- Frais des activités du programme intercollégial pour un 2^e sport (ensemble Vulkins non inclus) 50 % du prix du sport le moins cher \$

- Frais des activités des programmes intramuros :
 - Hockey : par joueur ou par joueuse 75 \$
 - Hockey de terrain « dek hockey » : par joueur ou par joueuse 35 \$
 - Multi-cardio, pilates et yoga 1 fois par semaine 40 \$
 - 2 fois par semaine 60 \$

Frais reliés à des cours spécifiques

- Frais reliés au programme Techniques de comptabilité de gestion –
Activité Place à la relève (liée au cours Analyse de cas) 70 \$
- Frais reliés au programme Arts, lettres et communication –
Activité à déterminer 60 \$
- Frais reliés au cours d'éducation physique – Cours Exploration plein-air 70 \$
- Frais reliés au cours 180-HXA-VI, *Soins d'urgence, une démarche vitale* 30 \$ par cours
- Frais reliés au cours 180-1C3-VI, *Soins d'urgence* en Soins infirmiers 35 \$ par cours
- Frais reliés au cours 180-2A4-VI, *Santé et sécurité de l'enfant* en TEE 45 \$ par cours
- Frais reliés aux cours 180-2B4-VI, *Pratiques de travail sécuritaire* en TES 35 \$ par cours
- Frais reliés au cours 243-1B3-VI, *Santé et sécurité sur les chantiers de construction* en TA 50 \$ par cours
- Frais reliés au cours *Violence et exclusion sociale* en TES 15 \$ par cours
- Abonnement annuel au logiciel CASIOPE en TEE 12 \$ par année
- Chandail pour l'apprentissage en milieu de travail (AMT) en TEE 23 \$ payable à la première session

L'étudiant ou l'étudiante paie sa nourriture, ses équipements et les frais d'entrée sur les sites d'activités.

Autres frais

Frais administratifs

- Modification d'horaire par le portail Omnivox 20 \$
- Modification d'horaire par un API 25 \$
- Copie de plan de cours 10 \$/cours,max. 50 \$
- Programme d'alternance travail/études 100 \$/stage
Ce montant est non remboursable si l'étudiante ou l'étudiant a commencé son stage ou s'il annule son stage.

À compter du 30 mars pour les stages d'été et du 30 octobre pour les stages d'hiver, un montant maximum de 75 \$ sera remboursé à l'étudiante ou à l'étudiant, si aucun milieu de stage n'est disponible pour l'étudiante ou l'étudiant.
- Impression de documents officiels incluant : 10 \$
 - Relevés d'impôt pour frais de scolarité (T2202A et Relevé 8)
 - Relevé de notes officiel (dossier actif)
 - Relevé de notes officiel (dossier inactif)
 - Attestation/preuve de fréquentation scolaire (sauf celle requise par une loi)
- Impression d'attestation/preuve de fréquentation scolaire par le portail Omnivox 5 \$
- Formulaire à remplir pour attestation/preuve de fréquentation scolaire 10 \$
- Envoi du diplôme par courrier prioritaire avec signature 15 \$
- Envoi d'une photocopie de diplôme 10 \$
- Envoi du diplôme ou d'une photocopie du diplôme à l'étranger Prix du service postal
- Pénalité pour chèque sans provision 30 \$
- Demande de remboursement de frais de scolarité, de droits afférents et de toute autre nature 5 \$
- Frais bancaires lors de transfert d'argent de pays à pays 20 \$
- Analyse de dossier inactif pour sanction d'études (avant 2010) 100 \$
*** Si inscription par la suite, le montant sera crédité
- Analyse de dossier en vue d'équivalence ou de substitution d'un cours 20 \$ / cours,
Max. 100 \$

Bibliothèque et centres de documentation de l'École nationale du meuble et de l'ébénisterie

- Détérioration de documents ou de matériel audiovisuel
 - Coût de la réparation ou du remplacement + 10 \$ de frais administratifs, par document ou par équipement audiovisuel
- Perte de documents ou de matériel audiovisuel
 - Coût du remplacement + 10 \$ de frais administratifs, par document ou par équipement audiovisuel
- Photocopies : par page 0,15 \$
- Impression à partir d'un poste informatique, par page 0,15 \$

Résidence des étudiants et des étudiantes

Tarifs de location (4^e, 5^e et 6^e étages)

| | Coût mensuel du loyer | |
|--|-----------------------|---------|
| | 10 mois | 12 mois |
| • Chambre privée | 340 \$ | 315 \$ |
| • Chambre double | | |
| 1 locataire | 385 \$ | 360 \$ |
| 2 locataires (coût/locataire) | 300 \$ | 275 \$ |
| • Chambre privée avec toilette et douche | 390 \$ | 365 \$ |
| • Appartement | | |
| 1 locataire | 420 \$ | 395 \$ |
| 2 locataires (coût/locataire) | 335 \$ | 310 \$ |

Tarifs de location (3^e étage, rénové)

| | Coût mensuel du loyer | |
|--|-----------------------|---------|
| | 10 mois | 12 mois |
| • Chambre privée | 370 \$ | 345 \$ |
| • Chambre double | | |
| 1 locataire | 415 \$ | 390 \$ |
| 2 locataires (coût/locataire) | 330 \$ | 305 \$ |
| • Chambre privée avec toilette et douche | 420 \$ | 395 \$ |

Frais pour la perte de clé

- Perte de clé : Boîte postale 15 \$
- Perte de clé : Porte de chambre ou porte d'accès à la résidence 30 \$
- Ouverture de porte : après trois demandes 10 \$
- Ouverture de porte : après cinq demandes 20 \$

Stationnement Pavillon central / Pavillon de l'ÉNMÉ à Victoriaville / Pavillon de l'INAB

- Annuel (16 août au 14 mai) 146 \$
- Session (16 août au 15 janvier et 16 janvier au 14 mai) 95 \$
- Mensuel (par mois calendrier) 28 \$
- Billet d'horodateur 2 \$/heure
Max.6 \$/24 h

Stationnement Pavillon de l'ÉNMÉ à Montréal

- Annuel pour l'interne 850 \$
- Annuel pour l'externe 1 541 \$
- Par période de 6 mois pour l'externe (cycle débutant le 1^{er} de chaque mois) 850 \$
- Billet d'horodateur 3 \$/heure
12 \$/24 heures

Salle de conditionnement physique

- Étudiant et étudiante du Cégep 35 \$/session
50 \$/2 sessions

Fondation du Cégep

- Étudiante ou étudiant inscrit à l'enseignement régulier rattaché à l'Association des étudiantes et étudiants du Cégep de Victoriaville 10 \$/session
- Étudiante ou étudiant inscrit à l'enseignement régulier rattaché à l'Association étudiante de l'École nationale du meuble et de l'ébénisterie de Montréal 10 \$/session
- Étudiante ou étudiant inscrit à la formation continue créditée à temps plein, tant à Victoriaville qu'à Montréal 10 \$/session

L'étudiante ou l'étudiant qui ne désire pas contribuer à la Fondation du Cégep de Victoriaville ou qui désire avoir de plus amples informations sur cette contribution doit contacter M^{me} Krystell Perreault, directrice générale de la Fondation : par téléphone au 819 758-6401, poste 2402, par courriel à perreault.krystell@cegepvicto.ca ou se présenter au local E-102b le mardi, le mercredi ou le jeudi.

Pavillon d'activités physiques

Montage de raquette

| | Fond complet avec fil | Fond complet sans fil |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Badminton | 15 \$ | 10 \$ |
| Intercollégial badminton | 10 \$ | Gratuit |
| <i>Un coût minimum de 5 \$ est facturé pour une réparation.</i> | | |

Location d'équipement de plein air

| Coût de l'emprunt | 1 jour | 3 jours | 5 jours |
|--|--------|---------|---------|
| Sac de couchage (incluant le drap de coton, l'isolant) | 8 \$ | 16 \$ | 25 \$ |
| Ensemble pour terrain de volleyball extérieur (poteaux, filets, lignes et ballons) | 10 \$ | 20 \$ | 35 \$ |

Ski de fond

| Coût de l'emprunt | 1 jour | 3 jours | 5 jours |
|--|--------|---------|---------|
| Skis de fond (ensemble) | 10 \$ | 25 \$ | 40 \$ |
| Skis de fond | 5 \$ | 11 \$ | 20 \$ |
| Bâtons | 3 \$ | 8 \$ | 12 \$ |
| Bottes | 3 \$ | 8 \$ | 12 \$ |
| <i>Dépôt de 15 \$ requis pour toute location. Dépôt sera remis à la fin de la location conditionnellement au respect des conditions par l'utilisateur.</i> | | | |

Occasionnellement, certaines activités pourront engendrer des frais aux étudiants.

Révision et entrée en vigueur

Le Cégep procède annuellement à la révision de la présente liste. Les modifications qui y sont apportées entrent en vigueur le 1^{er} juillet de chaque année.

Veillez prendre note que certains frais peuvent être éligibles à la *Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur la taxe de vente du Québec*.

Mises à jour

| DATE MODIFICATION | N° DE RÉOLUTION |
|-------------------|-----------------|
| 2011.01.13 | RE10-11-43 |
| 2012.05.28 | CE11-12-75 |
| 2013.05.31 | CE12-13-73 |
| 2013.11.08 | CE13-14-17 |
| 2014.01.17 | CE13-14-34 |
| 2014.04.18 | CE13-14-53 |
| 2015.01.16 | CE14-15-25 |
| 2015.04.03 | CE14-15-33 |
| 2016.03.31 | CE15-16-39 |
| 2017.03.30 | CE16-17-40 |
| 2018.04.19 | CE17-18-43 |
| 2019.04.23 | CE18-19-50 |
| 2020.04.27 | CE19-20-39 |
| 2020.05.28 | CE19-20-43 |
| 2021.04.15 | CE20-21-51 |
| 2022.03.10 | CE21-22-42 |
| 2023.02.09 | CE22-23-31 |
| 2023.03.09 | CE22-23-40 |
| 2024.02.08 | CE23-24-30 |